

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 7 novembre 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 7 novembre 2019 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Le maire M. Alain Jobin

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

M. Roger Cloutier
Mme Marianne Comeau
M. Yves Guérette
Mme Dominique Lussier
M. Marcel Therrien
M. Jean-Sébastien Savaria

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière

Séance ordinaire à 19h30 **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2019
4. Période de questions
5. Communiqués et correspondance
- 5.1 Campagne de vaccination 2019
- 5.2 Prix Hommage aux bénévoles-Québec
- 5.3 Rapport d'Activités UPA
- 5.4 Réponse du MTQ pour les affiches "Attention à nos enfants"
- 5.5 Avis public – Entrée en vigueur du règlement 38-5-2019 Révision du schéma d'aménagement activité minière et du règlement 39-9-2019 modification de zonage pour possession de poules
6. Administration et finances
- 6.1 Adopter les comptes
- 6.2 Calendrier des séances du conseil 2020
- 6.3 Nomination pour un maire suppléant pour la prochaine année 2020
- 6.4 Nomination d'un délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre pour 2020
- 6.5 Nomination d'un délégué à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour 2020
- 6.6 Nomination d'un délégué substitut à la Régie intermunicipale D'Acton et des Maskoutains pour 2020
- 6.7 Nomination d'un délégué au service de la voirie et des cours d'eau pour 2020
- 6.8 Nomination d'un deuxième délégué au service de la voirie et des cours d'eau pour 2020
- 6.9 Nomination d'un conseiller au service de la politique familiale pour 2020
- 6.10 Nomination d'un conseiller au service de la politique municipalité amie des aînés (MADA) et des dossiers patrimoniaux pour 2020
- 6.11 Nomination d'un délégué au service des loisirs, des sports et de la culture pour 2020
- 6.12 Déclaration à l'égard de la nouvelle norme comptable sur l'information relative aux apparentés, année 2020.
- 6.13 Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Adhésion 2020
- 6.14 Journal municipal – Renouvellement 2020
- 6.15 Renouvellement contrat d'assurance générale 2020

- 6.16 Dépôt d'une résolution provenant de la Fabrique – Contrat de location avec l'assemblée de la Fabrique de Saint-Barnabé à Saint-Barnabé-Sud
- 6.17 Adhésion 2020 à l'OBV Yamaska
- 6.18 Adhésion 2020 au portail Québec Municipal
- 6.19 Demande de renouvellement d'adhésion – Membre de la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains
- 6.20 Excédent de fonctionnement affecté
- 6.21 Proclamation - Journée mondiale de l'enfance – La grande semaine des tout-petits 2019
- 6.22 Demande de don – Campagne de financement Centraide 2019
- 6.23 Installation d'une machine Interac au bureau municipal
- 6.24 Renouvellement à l'abonnement GOnet 2020
- 6.25 Renouvellement de convention de bail pour le bureau de poste
- 6.26 Déploiement de la fibre optique – demande d'appui – approbation
- 6.27 Dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses en date du 30 septembre 2019
- 6.28 Nomination d'une firme de vérification comptable pour l'année financière 2019
- 6.29 Participation de la directrice générale à la première cohorte "ABC-DG" donnée Par l'ADMQ.

- 7. Sécurité publique
 - 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
 - 7.2 Nomination d'un délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
 - 7.3 Nomination d'un deuxième délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
 - 7.4 Nomination d'un délégué substitue à la Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
 - 7.5 Adoption du budget 2020 – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
 - 7.6 Changement des néons à la caserne de pompier
 - 7.7 Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des maskoutains – Renouvellement – Adhésion

- 8. Transport routier
 - 8.1 Rapport des services publics
 - 8.2 Demande au MTQ d'ajout d'une glissade de sécurité routière
 - 8.3 Projet pilote déneigement des trottoirs 2019-2020
 - 8.4 Déneigement des emplacements municipaux 2019-2020
 - 8.5 Déneigement mécanique de la patinoire et des bornes-fontaines 2019-2020
 - 8.6 Demande au MTQ de nettoyer des ponceaux suite à un nettoyage de cours d'eau
 - 8.7 Demande au MTQ changement d'emplacement pour sortie de véhicules d'urgence à la caserne des pompiers 379 rang Saint-Amable

- 9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Rapport – Régie des déchets
 - 9.2 Rapport - Régie de l'Aqueduc
 - 9.3 Offre de service - analyse de laboratoire des eaux usées sur le territoire de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud
 - 9.4 Budget 2020 RIAM – Adoption
 - 9.5 Budget 2020 Aqueduc - Adoption
 - 9.6 Achat conjoint de bacs roulants 2020
 - 9.7 Nettoyage des gouttières – Location de nacelle

- 10. Aménagement et urbanisme
 - 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

- 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Demande d'aide financière 2020 – Comités des loisirs
 - 11.2 Demande d'aide financière 2020 – Bibliothèque
 - 11.3 Demande d'appui de l'organisme "La clé sur la Porte" contre la violence faite aux femmes

- 12. Sujet divers

**Pour votre information, cette section n'est pas publique

- 12.1 Tableau des suivis
- 12.2 Rapport d'activités périodique SQ

- 13. Périodes de questions
- 14. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

Résolution numéro 185-11-2019

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyé par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 186-11-2019

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 octobre 2019 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

- 5.1 Campagne de vaccination 2019
- 5.2 Prix Hommage bénévolat-Québec
- 5.3 Rapport d'activités UPA
- 5.4 Réponse du MTQ affiches "Attention à nos enfants" – Refusé pour cause de "non-conformité". Aucune pancarte de ce type n'est présente sur le réseau régi par le MTQ.
- 5.5 Avis public – Entrée en vigueur du règlement 38-5-2019 Révision du schéma d'aménagement activité minière
- 5.6 Avis public – Entrée en vigueur du règlement 39-9-2019 modification de zonage pour possession de poules

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution numéro 187-11-2019

6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 26 septembre au 29 octobre 2019 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	3 550.28 \$
Administration	14 451.56 \$
Remises	2 832.26 \$

Dépense :

Administration	18 817.20 \$
Sûreté du Québec	
Sécurité publique	14 098.22 \$
Transport (voirie)	6 043.76 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	46 106.39 \$
Eaux usées	5 358.56 \$
Hygiène du milieu (cours d'eau)	

Santé et Bien-être

Aménagement urbanisme 2 847.98 \$

Loisir et Culture

Loisir et parc	6 225.06 \$
Bibliothèque	

Total : 120 331.27 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution 188-11-2019

6.2 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BARNABÉ-SUD POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront au Centre multifonctionnel situé au 233

rang de Michaudville, à 19h30

Calendrier 2020 :

7 janvier
4 février
10 mars
7 avril
5 mai
2 juin
7 juillet
11 août
1^{er} septembre
6 octobre
3 novembre
1^{er} décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 189-11-2019
6.3 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PROCHAINE ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le Conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

De nommer Dominique Lussier comme mairesse suppléante pour la prochaine année 2020.

Dominique Lussier accepte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 190-11-2020
6.4 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU-CENTRE POUR 2020

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

De nommer Marcel Therrien comme délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre pour 2020.

Marcel Therrien accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 191-11-2019
6.5 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR 2020

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

De nommer Alain Jobin comme délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour 2020.

Alain Jobin accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 192-11-2019
6.6 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR 2020

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

De nommer Jean-Sébastien Savaria comme délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour 2020.

Jean-Sébastien Savaria accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 193-11-2019
6.7 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SERVICE DE LA VOIRIE ET DES COURS D'EAU POUR 2020

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

De nommer Marcel Therrien comme délégué au service de la voirie et des cours d'eau.

Marcel Therrien accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 194-11-2019
6.8 NOMINATION D'UN DEUXIÈME DÉLÉGUÉ AU SERVICE DE LA VOIRIE ET DES COURS D'EAU POUR 2020

Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

De nommer Roger Cloutier comme délégué au service de la voirie et des cours d'eau.

Roger Cloutier accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 195-11-2019
6.9 NOMINATION D'UN CONSEILLER AU SERVICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2020

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

De nommer Marianne Comeau comme délégué au service de la politique familiale.

Marianne Comeau accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 196-11-2019

**6.10 NOMINATION D'UN CONSEILLER AU SERVICE DE LA POLITIQUE
« MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS » (MADA) ET DES DOSSIERS
PATRIMONIAUX POUR 2020**

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

De nommer Marcel Therrien comme délégué au service de la politique MADA

Marcel Therrien accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 197-11-2019
**6.11 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET
DE LA CULTURE POUR 2020**

Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

De nommer Marianne Comeau comme délégué au service des loisirs, des sports et de la culture.

Marianne Comeau accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**6.12 Dépôt des formulaires de déclaration à l'égard de la nouvelle norme
comptable sur l'information relative aux apparentés, année 2020.**

La directrice générale remet les formulaires de déclaration à l'égard de l'information relative aux apparentés afin que les élus les rapportent pour la prochaine séance.

Résolution 198-11-2019
6.13 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ADHÉSION 2020

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud renouvelle son adhésion auprès de la Fédération québécoise des Municipalités du Québec pour l'année 2020 au montant de 1 342,32\$ avant taxes.

La dépense est imputée au poste budgétaire : 02 11 000 494 "Inscription FQM".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 199-11-2019
6.14 Journal municipal - Renouvellement

CONSIDÉRANT que le contrat avec le fournisseur du journal municipal, Impressions KLM, se termine en décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de gré à gré à la compagnie Impressions KLM pour le journal mensuel de la Municipalité pour l'année 2020 au montant de 415.00 \$ à 540.00 \$ taxes en sus mensuellement selon le nombre de pages.

Nombre de copies : 353 journaux

- 16 pages 415.00 \$
- 20 pages 440.00 \$

- 24 pages 495.00 \$
- 28 pages 540.00 \$

Plus pages : couverture couleur et 3 pages d'annonceurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 200-11-2019

6.15 RENOUELEMENT CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES 2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a adhéré à la Mutuelle des Municipalités du Québec, ce qui la soustrait à son obligation de procéder par appel d'offres pour sa police d'assurances générales;

CONSIDÉRANT la proposition de la Mutuelle des Municipalités du Québec en date du 15 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud accepte la proposition de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour le renouvellement de ses assurances générales pour la période du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 au montant de 18 688 \$ plus les taxes de 9% et la prime assurances-accidents pour les bénévoles de 250 \$ plus les taxes de 9%.

DE NE PAS ajouter pour 2020 la clause proposée de protection en cas de tremblements de terre au montant de 790\$ +tx.

De se pencher plus longuement sur la possibilité d'ajouter pour 2020 la clause de protection des cyber-risques :

- Option A : au montant de 500\$ +tx.
- Option B : au montant de 1 000\$ +tx.
- Option C : au montant de 2 000\$ +tx.
- Option D : au montant de 4 000\$ +tx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

6.16 Dépôt d'une résolution en provenance de l'assemblée de la fabrique de Saint-Barnabé-Sud en lien avec le renouvellement de contrat de location

La directrice générale dépose l'extrait de résolution remise par la Fabrique au sujet du contrat de location de la salle multifonctionnelle.

Résolution 201-11-2019

6.17 ADHÉSION 2020 À L'OBV YAMASKA

CONSIDÉRANT que cette adhésion permet de créer des liens favorisant la réalisation d'actions bénéfiques pour la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT qu'avec l'adhésion nous avons un droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

D'ADHÉRER à L'OBV Yamaska pour 2020 au montant d'environ 50.00 \$ et d'utiliser le compte 02 13000 970 « Contribution autres organismes ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

6.18 ADHÉSION 2020 AU PORTAIL QUÉBEC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'avec plus de 22 000 utilisateurs et un vaste réseau de partenaires et de collaborateurs; Québec Municipal est un incontournable dans le domaine municipal grâce à son approche spécialisée et à la diversité de ses services;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud effectue le paiement en janvier 2020 au montant d'environ 168.30 plus taxes et d'utiliser le compte 02 1300 494 « Cotisations ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 203-11-2019

6.19 RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2020 – MEMBRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT que pour pouvoir adhérer au régime d'assurance collective offert par la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Maskoutains, il faut que la Municipalité soit un membre en règle.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Alain Jobin et Karine Beauchamp en tant que membre à la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Maskoutains, de payer la cotisation de 350,47\$ taxes incluses et d'utiliser le compte 02 1300 494 « Cotisations ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution numéro 204-11-2019

6.20 JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE – LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2019 - PROCLAMATION

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU

De proclamer le 20 novembre la Journée mondiale de l'enfance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 205-11-2019

6.21 Demande de don – Campagne de financement Centraide

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

DE FAIRE un don de 50.00 \$ au nom de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud à la campagne de financement Centraide 2019, et d'affecter le poste 02 13000 970 "Cotisation autres organismes".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Résolution 206-11-2019

6.22 Installation d'une machine Interac au bureau municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite offrir un meilleur service à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que plusieurs options ont été évaluées;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aurait aucun frais d'ouverture et qu'il en coûterait 9.95\$ par mois;

CONSIDÉRANT que les tarifs par transactions sont les suivants :

Type de transaction	Montant par transaction (\$)
Débit	0.53
Paypass	0.88

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat avec Desjardins Entreprises;

DE PROCÉDER À L'INSTALLATION d'une machine Interac au bureau municipal;

D'AUTORISER la directrice générale à faire l'achat d'une tablette électronique pour effectuer les transactions au montant maximal de 150\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 207-11-2019

6.23 Renouvellement abonnement GOnet 2020

CONSIDÉRANT que l'outil "GOnet" est utile pour le bon fonctionnement pour l'urbaniste et l'inspecteur en voirie de la municipalité

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELLER le contrat de service avec la compagnie Azimut, pour le logiciel GOnet pour l'année 2020, au montant de 840,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 208-11-2019

6.24 Renouvellement de convention de bail pour le bureau de poste

Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyé par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU

DE RENOUVELLER la convention de bail pour le bureau de poste de Saint-Barnabé-Sud au 165 rang de Michaudville entre Nathalie Hamel pour poste Canada et la municipalité au même montant annuel de 2280\$;

DE MANDATER la directrice générale, madame Karine Beauchamp pour la signature de la convention de bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 209-11-2019

6.25 Déploiement de la fibre optique – demande d'appui – approbation

CONSIDÉRANT que Réseau Internet Maskoutain (RIM) est une personne morale sans but lucratif dont la mission est de donner accès à des services internet de haute vitesse sur le territoire de la MRC des Maskoutains et pour ce faire de déployer les infrastructures permettant de le faire;

CONSIDÉRANT qu'en conclusion de ladite résolution RIM devrait conclure une entente avec l'entreprise de télécommunication Cooptel afin de

réaliser le projet de déploiement du réseau de fibres optiques devant assurer la couverture obligatoire de toutes les parties du territoire de la MRC des Maskoutains n'ayant actuellement pas accès au service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que, par le biais de sa résolution numéro 19-10-08-8, RIM a demandé à la MRC des Maskoutains si elle pouvait appuyer l'entreprise de télécommunication Cooptel dans sa démarche auprès des autorités compétentes afin qu'elle puisse réaliser le projet de déploiement du réseau de fibres optiques devant assurer la couverture obligatoire de toutes les parties du territoire de la MRC des Maskoutains n'ayant actuellement pas accès au service Internet haute vitesse;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyé par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU

DE DÉCLARER son appui à l'entreprise de télécommunication Cooptel faisant affaire avec Réseau Internet Maskoutain, si une entente est conclue entre ces dernières afin de réaliser le projet de déploiement du réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire de la MRC des Maskoutains, et ce, conditionnellement à ce que l'entreprise Cooptel assure contractuellement à Réseau Internet Maskoutain qu'elle s'engage à réaliser ce projet afin de couvrir toutes les parties du territoire de la MRC des Maskoutains n'ayant pas accès au service Internet haute vitesse à la signature de cette entente; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Cooptel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

6.26 Dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses en date du 30 septembre 2019

La Directrice générale dépose l'état comparatif des revenus et des dépenses en date du 30 septembre 2019.

Résolution 210-11-2019

6.27 Nomination d'une firme de vérification comptable pour l'année financière 2019

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER comme vérificateur de la municipalité pour l'exercice financier 2019 la firme FBL s.e.n.c.l. société de comptables professionnels agréés au coût de 7 700\$ plus taxes.

La dépense sera affectée au poste budgétaire : 02 13000 413

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 211-11-2019

6.28 Participation de la directrice générale à la première cohorte de formation "ABC-DG" donnée par l'ADMQ

CONSIDÉRANT que l'ADMQ offre une toute nouvelle formation de base pour les nouvelles directrices générales;

CONSIDÉRANT que l'ADMQ défraie les la plupart des coûts reliés (frais de 2 jours de formation, frais d'hébergement de 2 nuitées, 2 dîner et 2 déjeuners);

CONSIDÉRANT que cette formation est une opportunité exceptionnelle de perfectionnement pour la directrice générale.

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Roger Cloutier

Appuyé par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale Karine Beauchamp à assister à cette formation les 12 et 13 novembre prochain;

DE PAYER le souper du 12 novembre ainsi que le kilométrage en utilisant les fonds du compte 02-130-00454 "Formation directrice générale".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Le maire Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

7.2 Résolution 212-11-2019 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS 2020

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

De nommer Alain Jobin comme délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

Alain Jobin accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

7.3 Résolution 213-11-2019 NOMINATION D'UN DEUXIÈME DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS 2020

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

De nommer Yves Guérette comme délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

Yves Guérette accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

7.4 Résolution 214-11-2019 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS 2020

Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

De nommer Jean-Sébastien Savaria comme délégué substitut à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour 2020.

Jean-Sébastien accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

7.5 Résolution numéro 215-11-2019 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 - RÉGIE

INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal de Saint-Barnabé-Sud adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 216-11-2019

7.6 Changement des néons caserne de pompier

CONSIDÉRANT que plusieurs néons à la caserne de pompiers sont défectueux;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite les remplacer par de l'équipement moins énergivore et plus éco-responsable;

CONSIDÉRANT que "Les entreprises B.J.B. Inc." ont été approchés et nous ont déposés une soumission;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

DE CHANGER les néons de la caserne de pompier par des tubes fluorescent de type "LED", ainsi que les fixtures.

DE DONNER le contrat à "Les entreprises B.J.B. Inc." au montant de 3 069,00\$ plus taxes

D'AUTORISER la directrice générale madame Karine Beauchamp à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Résolution numéro 217-11-2019

7.7 Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des maskoutains – Renouvellement – Adhésion

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale déléguant la compétence de la municipalité envers la MRC des Maskoutains concernant la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 vient à échéance le 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT le projet soumis d'entente intermunicipale déléguant la compétence de la municipalité envers la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de cette dernière;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud souhaite adhérer à nouveau à l'entente intermunicipale déléguant compétence à la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyé par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud approuve et adhère à l'entente intermunicipale déléguant compétence à la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur son territoire, et ce, pour une durée de deux ans, soit du 1er décembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2021 avec reconductions automatiques et successives de mêmes durées, tel que soumise; et

D'AUTORISER le maire Alain Jobin et la directrice générale Karine Beauchamp à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

Résolution 218-11-2019

8.2 Demande au MTQ d'ajout d'une glissade de sécurité routière

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois, il y a eu 3 accidents au même endroit (alentours du 331 rang Saint-Amable à Saint-Barnabé-Sud);

CONSIDÉRANT qu'il serait plus sécuritaire qu'il y ait une glissade de sécurité le long de la courbe où se produisent les accidents;

CONSIDÉRANT que cette portion de route est sous la juridiction du MTQ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE FAIRE UNE DEMANDE AU MTQ de faire l'évaluation de la possibilité d'installer une glissade de sécurité le long de la courbe située au 331 rang Saint-Amable à Saint-Barnabé-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 219-11-2019

8.3 Projet pilote déneigement des trottoirs

CONSIDÉRANT que nos citoyens nous ont déposé en bonne et due forme une pétition de plus de 140 noms en début d'année afin que nous procédions au déneigement de certains de nos trottoirs;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud les a entendus;

CONSIDÉRANT que selon l'article 69 de la loi sur les compétences municipales : "Toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus".

CONSIDÉRANT que la municipalité informera directement les résidents qui seront touchés par ce projet pilote;

CONSIDÉRANT qu'un devis et bonne et due forme sera créé en collaboration avec la MMQ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de service officielle de "LP Gazon" pour effectuer le travail de déneigement et de salage au montant de 6 000\$ plus taxes pour la saison 2019-2020.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER au projet pilote pour la saison 2019-2020;

D'OCTROYER le contrat de déneigement des trottoirs à "LP Gazon", au montant de 6 000\$ plus taxes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 220-11-2019

8.4 Déneigement des emplacements municipaux

CONSIDÉRANT que nous avons un inspecteur en voirie à temps partiel durant tout l'hiver;

CONSIDÉRANT que nous aurons besoin de quelqu'un pour déneiger les emplacements municipaux durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à la recherche d'un déneigeur en invitant les personnes intéressées à déposer leur candidature;

CONSIDÉRANT que la mise en candidature prenait fin le 14 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une seule proposition;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER LE CONTRAT de déneigement des emplacements municipaux pour la saison 2019-2020 à LP Gazon, pour un montant de 2 500\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 221-11-2019

8.5 Contrat de déneigement mécanique de la patinoire et des bornes-fontaines

CONSIDÉRANT qu'à la séance du conseil le 1^{er} octobre dernier nous avons octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire, monsieur Daniel St-Jean;

CONSIDÉRANT que celui-ci s'est ravisé et qu'il ne désire plus effectuer le contrat;

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel St-Jean est venu déposer officiellement son déclinement par écrit au bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE PASSER AU PROCHAIN SOUMISSIONNAIRE s'étant proposé pour faire le travail;

D'OCTROYER le contrat de déneigement mécanique de la patinoire et des bornes-fontaines pour la saison 2019-2020 à LP Gazon au montant de 6 200\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Résolution numéro 222-11-2019

8.6 Demande au MTQ de nettoyer des ponceaux suite à un nettoyage de cours d'eau

CONSIDÉRANT que le fossé nord du rang Saint-Amable entre le cours d'eau Lussier-Rodier et le cours d'eau Guilbert a été nettoyé par le MTQ à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer l'écoulement de l'eau suite à l'enlèvement des

sédiments de la section de fossé ci-haut mentionnée;

CONSIDÉRANT que les ponceaux de cette section n'ont pas été nettoyés;

CONSIDÉRANT que cette situation peut causer la prolifération et le nichage d'espèces indésirables tels les rats d'eau;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu des demandes citoyennes à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER AU MTQ de nettoyer les ponceaux de la section de fossé décrite plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 223-11-2019

8.7 Demande au MTQ changement d'emplacement pour sortie de véhicules d'urgence à la caserne des pompiers 379 rang Saint-Amable

CONSIDÉRANT que la caserne incendie est située au 379 rang Saint-Amable;

CONSIDÉRANT que le rang Saint-Amable, à cet endroit, est homologué comme étant une route collectrice par le MTQ;

CONSIDÉRANT que la vitesse à cet endroit est établie à 80 km;

CONSIDÉRANT que lors d'appels d'urgence au service incendie, l'accès au réseau routier par les véhicules d'urgence augmente le risque d'accident pour les véhicules ayant à quitter la caserne rapidement;

CONSIDÉRANT que le MTQ prévoit une signalisation spécifique pour le passage de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs occasions, le service incendie, lors d'urgence, a été à même de constater l'indiscipline de certains usagers de la route;

CONSIDÉRANT qu'il y a un danger réel pour le personnel du service incendie ainsi que pour les usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER AU MTQ d'évaluer la possibilité de déplacer la signalisation dédiée aux véhicules lourds d'urgence, légèrement plus loin de l'entrée, selon le plan soumis, afin d'avertir convenablement les usagers de la route et de diminuer les risques d'incidents ou d'accidents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le maire M. Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC

Le conseiller M. Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

9.3 OFFRE DE SERVICE - ANALYSE DE LABORATOIRE DES EAUX USÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit avoir un service de laboratoire pour faire les analyses des eaux usées (affluent et effluent).

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la directrice générale à renouveler le mandat de gré à gré avec Biovet au montant de 1849.96 \$ plus taxes pour les tests d'analyse jusqu'au 31 décembre 2020.

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 225-11-2019

9.4 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

CONSIDÉRANT que l'article 603 du code municipal prévoit que le budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains doit être adopté par résolution des Municipalités membres qui en font partie;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal de Saint-Barnabé-Sud adopte le budget déjà approuvé et présenté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 226-11-2019

9.5 ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

CONSIDÉRANT que l'article 603 du code municipal prévoit que le budget de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre doit être adopté par résolution des Municipalités membres qui en font partie;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal de Saint-Barnabé-Sud adopte le budget déjà approuvé et présenté par le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution numéro 227-11-2019

9.6 Achat conjoint de bacs roulants 2020

- CONSIDÉRANT que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- CONSIDÉRANT que les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;
- CONSIDÉRANT que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;
- CONSIDÉRANT que la Régie a fixé au 13 décembre 2019 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;
- CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;
- CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;
- CONSIDÉRANT les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Roger Cloutier
Appuyé par Marcel Therrien
ET RÉSOLU

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
0	2	3

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 467 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud.

D'autoriser le maire Alain Jobin et la directrice générale Karine Beauchamp à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS.

CONSIDÉRANT que nous devons procéder au nettoyage des gouttières de la bibliothèque ainsi que du bureau municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Gaudette fait la location d'une nacelle qui nous permettrait d'effectuer l'entretien, au coût de 200\$ par jour, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyé par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU

DE FAIRE LA LOCATION de la nacelle afin de procéder au nettoyage des gouttières avant la saison hivernale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose la liste des permis émis au mois d'août 2019.

11. LOISIRS ET CULTURE

Résolution numéro 229-11-2019

11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2020 - COMITÉ DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue verbalement du comité des loisirs en date du 5 novembre 2019 pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que le comité demande de réserver à notre prochain budget 2020 une somme correspondant à 10 000\$.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE PRÉVOIR au budget 2020 une somme de 10 000\$ pour les activités de l'année 2020 faite par le comité des Loisirs de Saint-Barnabé-Sud et de leur remettre le chèque en janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution numéro 230-11-2019

11.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2020 - BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue pour la bibliothèque en date du 29 novembre au montant de 7 500\$;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

DE REMETTRE en janvier 2020 un montant de 7 500\$ à la bibliothèque à partir du poste budgétaire 02 70 230 959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

11.3 Demande d'appui de l'organisme "La clé sur la Porte" contre la violence faite aux femmes

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud est une "Municipalité alliés contre la violence conjugale";

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite s'engager dans ce sens et supporter symboliquement cette cause;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Marianne Comeau

Appuyé par Dominique Lussier

IL EST RÉSOLU

D'APPUYER symboliquement l'organisme "La clé sur la porte" dans sa démarche contre la violence conjugale ;

D'ARBORER le ruban blanc du 25 novembre au 6 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

12. SUJETS DIVERS

12.1 Tableau des suivis découlant du procès-verbal

12.2 Préparation du budget 2020

- 18 novembre et 2 décembre 2019 – 19h00
- 16 décembre 2019 – 19 h – Adoption budget 2020

13. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Résolution numéro 233-11-2019

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Marcel Therrien l'assemblée est levée à 21h20.

ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	KARINE BEAUCHAMP Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 7 novembre 2019.

Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Jobin, maire